8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie: Porte engins, plateau ou non spec.

8.9 Dispositif de protection latérale : Oui homologué, ou partie de la carrosserie

Arrière: Oui constitué par un profilé en métal conforme à la directive 70/221/CEE modifié par la 2000/8 et 2006/20

8.11 Système anti-projections: En fonction de la carrosserie et des variantes C ou T:

PLATEAU et NON SPEC : Variante C : dispositif homologué

Variante T : néant

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1et 9.2 Sans objet 9.3 Feux de position:

9.3.1 Avant: 2 feux blancs combinés

9.3.2 Latéraux : Feux SM1 (feux oranges) 2x1 - à 1'avant.

2x1 – (suivant longueur) intermédiaire 3 m maxi. 2x1 - 1 m maxi de l'arrière.

9.4 Feux de position arrière : 9.5 Indicateurs de changement de direction : 2 feux groupés avec feux stop

9.5.1 Avant: Sans objet

9.5.2 Arrière: 2 feux groupés avec feux stop

9.5.3 Latéraux : Sans objet 9.6 Feux stop: 2 feux groupés

9.7 Éclairage de la plaque d'immatriculation : 2

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant: 2 catadioptres blancs combinés 9.8.2 Arrière: 2 triangles rouges combinés

9.8.3 Latéraux : catadioptres orangés combinés (nombre voir 9.3.2)

9.9 Feux de détresse : Fonctionnement simultané de tous les feux de changement

9.10 Feux de marche arrière : 1 ou 2 feux combinés

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant: Sans objet

9.11.2 Arrière : 1 à gauche ou 2 feux combinés.

9.12 Feux d'encombrement : Placés de part et d'autre de la semi-remorque

9.12.2 Arrière : 2 feux (blanc/rouge)

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière : 1 ou 2 plaques arrières

9.14 Feux spéciaux : Oui dans le cadre du transport exceptionnel :

2 feux tournants ou à tubes à décharges à l'arrière 2 panneaux rectangulaires « convoi exceptionnel »

Signalisation latérale possible, dispositif rétro réfléchissant conforme au règlement 104 annexé à l'accord de Genève du 20 mars 1958

10. DIVERS

Accessoires:

10.1.1 à 10.1.5 Sans objet

10.1.6 Extincteur: 1 10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : Rivetée ou collée sur la traverse avant ou sur le longeron, côté droit de la semi-remorque.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : Sur la traverse avant ou le longeron du châssis, côté droit de la semi-remorque. 10.2.3

Structure du numéro d'identification : 17 chiffres et lettres

YAF: code constructeur

TL: type

3 : nombre d'essieux

07 : année de fabrication

0 à 2 : lieu de fabrication 0 Büllingen (Belgique)

Lentzweiler (G – D Luxembourg) 2 Goleniow/Szczecin Pologne

00000001 à 99999999 n°série

Le numéro d'identification commence à : YAFTL307100006000

11. VISITES TECHNIQUES

- Emplacement de la plaque du correcteur : Rivetée ou collée sur la traverse avant ou sur le longeron du châssis, côté gauche de la semi-remorque. 11.2 à 11.4 Sans objet
- Longueur des bras de levier (mm): 140 ou 152 mm (voir point 7.8.1) 11.5
- Course maximale des actionneurs de frein (mm): 55 à 66 mm Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :
- Affectation Inscription Freinage Servitude
- Sans objet Observations: